

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	06-06-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	5
Date du concours :	06-11-2025
A propos du poste :	

Les épreuves se dérouleront à partir de novembre 2025.

Le concours externe sur titres comporte une phase d'admissibilité et une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part au concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche « secrétariat médical » ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique.

Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement.

Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury.

L'entretien se compose :

D'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif dans la branche « secrétariat médical » (durée de l'exposé : 5 minutes).

D'un échange avec le jury :

1) A partir d'une ou deux questions courtes en rapport avec les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « secrétariat médical » figurant sur le programme mentionné aux 1 et 2 de l'annexe (durée : 5 minutes) ;

2) A partir d'une mise en situation, s'appuyant sur un texte court, relative au traitement et à la coordination des informations médico-administratives du patient dans un secrétariat médical correspondant au programme figurant au 3 de l'annexe. Cette partie de l'échange vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : 20 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4).

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 40 sur 80.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Informations sur l'établissement

Nom : EPS DE VILLE EVRARD

Ville : 93330 Neuilly-sur-Marne

Site Web : <https://www.eps-ville-evrard.fr/>

Pour candidater

Date limite de candidature : 06-10-2025

Conditions de candidature :

Cet examen est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Pièces à fournir :

Les candidats doivent fournir en 4 exemplaires, les pièces suivantes :

- Lettre de candidature,
- Curriculum vitae détaillé,
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents,
- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso ou passeport, (en cours de validité),
- Etat signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé,
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2),
- Dossier d'inscription à complété – Annexe 1.

Mail pour l'envoi des candidatures : drh-concours@epsve.fr

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :
EPS Ville Evrard
Bureau des concours
202 avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly sur Marne